



N°2  
07/05/2019

Edition **Nord Nouvelle-Aquitaine**  
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !



**Animateur filière**  
Jean-Michel LHOÏTE  
**ACPEL**  
[acpel@orange.fr](mailto:acpel@orange.fr)

**Animateurs délégués**  
Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16  
[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Céleri et carotte :  
Benoît VOELTZEL - CA17  
[benoit.voeltzel@charentemarine.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charentemarine.chambagri.fr)

Tomates abris froids :  
Geoffrey MONNET - CA 86  
[Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr](mailto:Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr)

**Directeur de publication**  
Dominique GRACIET,  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**  
DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Maraîchage / Edition Nord NA  
N°X du JJ/MM/2018 »



## Ce qu'il faut retenir

### Situation générale

- Malgré les récentes pluies, le déficit de pluviométrie reste important. Cette situation peut être bénéfique sur certains aspects (sols réchauffés, stades avancés de certaines cultures, limitation de certaines maladies...), mais augmente les problématiques de ravageurs et questionne sur un contexte plus général de manque d'eau. Les nuits froides des 5 et 6 mai ont occasionné quelques gelées en plein champ.

### Tomate en sol, sous abris froid

- **Tuta absoluta** : présence sur tout le secteur littoral, observation de mines sur feuillage. Pas de capture sur le continent en Charente-Maritime.
- **Botrytis** : symptômes précoces observés depuis un mois sur un site de l'île de Ré, lié à un contexte particulier de production de plants et à une variété sensible.

### Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : début précoce du premier vol sur une seule parcelle de carotte en Charente-Maritime, avec une faible intensité.

### Alliacées

- **Mouche mineuse** : sur de nombreux sites (tours de plaine en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres...), des piqûres de nutrition sont notées sur ciboulettes, aillets....

### Autres légumes

- **Aubergines, concombres, courgettes... (informations tour de plaine)** : montée en puissance de la pression pucerons sous abris. On note également la présence importante et précoce d'acariens, de thrips, de punaises et d'altises.

### Note Abeilles

### Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

## Situation générale

Malgré quelques pluies (cumuls très variables suivant les secteurs), on note un déficit hydrique important. Cela peut faciliter l'implantation des cultures, favoriser la précocité, limiter certaines problématiques sanitaires comme les maladies..., mais augmente les problèmes de ravageurs (notamment thrips et acariens très présents actuellement).

Les gelées des matins du 5 et 6 mai ont parfois occasionné des brûlures de feuillage en plein champ (les intensités sont très variables suivant la sensibilité des cultures et les secteurs).

## Tomate en sol, sous abris froid

Dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine, la production de tomates est présente chez un grand nombre de maraîchers. C'est l'un des produits d'appel des circuits-courts en AB ou en conventionnel. La production en sol sous abris froids est relativement précoce, particulièrement à proximité de la côte Atlantique qui bénéficie de températures clémentes et d'un bon rayonnement. Actuellement sur Oléron (17), les cultures les plus précoces sont au stade 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> bouquet fleuri.

### • Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)

Dans un premier temps, la mineuse était localisée sur la côte, où elle provoquait des dégâts importants, notamment sur les îles de Ré et d'Oléron. Mais depuis quelques années, on assiste à une progression de l'insecte vers l'intérieur des terres. Il est très important d'éviter l'installation de l'insecte sur son exploitation, car par la suite, la lutte devient complexe.

### Observations du réseau :

Le réseau s'élargit progressivement. Cette semaine, sur l'Île de Ré (17), le risque est élevé sur la seule parcelle suivie, tandis que sur l'Île d'Oléron (17), le risque est faible à modéré, avec assez peu d'adultes capturés (sur 2 sites retournés).

Sur le continent en Charente-Maritime, le ravageur n'était pas encore piégé la semaine dernière.

Toutefois, plus généralement, à proximité du littoral, lors de suivis techniques, la présence de l'insecte (mines du feuillage) est déjà très fréquemment notée.

Site	Nombre de <i>Tuta absoluta</i> pour 1 piège delta relevé/tunnel/semaine				
	14	15	16	17	18
Iles d'Oléron et de Ré	1	2	0	0	
	2			30	45
	3-1			0	2
	3-2			0	1
	4			0	
	5				5
6					

Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine
Pas de risque	0 capture
Risque faible	< 3 captures
Risque modéré	de 3 à 30 captures
Risque élevé	> 30 captures



Larve de *Tuta absoluta* et mines sur feuillage

(Crédit Photo : B. Voeltzel – CDA17)

**Mesures préventives** : dans un contexte d'extension du ravageur sur un plus large secteur, il est très important de prendre en compte le maximum de mesures de prophylaxie, car dès que *Tuta absoluta* est « installée » les dégâts peuvent être très conséquents. Dans le cadre d'un programme national, des documents sur *Tuta absoluta* sont téléchargeables sur le **site Ecophytopic – ICI**.

Ces mesures préventives concernent les aspects suivants :

- les rotations avec des cultures non hôtes de *Tuta absoluta* (ex : salade) ;
- les interventions pendant l'inter-culture (ex : solarisation) ;
- le travail du sol : une bonne préparation du sol doit permettre de réduire le nombre de chrysalides restées dans le sol. Une solarisation devrait avoir un effet similaire ;
- le désherbage : élimination des plantes hôtes dans la serre et aux abords (ex : morelle noire, datura, repousses de tomate) ;
- protéger les ouvertures des serres par des filets insect-proof pour empêcher toute pénétration d'insectes ;
- contrôler les plants dès la réception et repiquer uniquement des plants sains ;
- le suivi et l'entretien des pièges de détection à phéromones ;
- l'élimination manuelle des premières feuilles touchées ;
- l'élimination régulière et la destruction des déchets végétaux et des fruits infestés, en évitant de les stocker à proximité des abris.

**Biocontrôle** : différents moyens sont possibles :

- piégeage massif (cf. document Ecophytopic) ;
- différents auxiliaires sont utilisables : *Macrolophus pygmaeus* consomme œufs et larves de *Tuta absoluta* ainsi que les aleurodes, *Amblyseius swirskii* utilisés contre différents ravageurs sont des consommateurs d'œufs de *Tuta absoluta* et *Trichogramma achaeae* ;
- confusion sexuelle (autorisée depuis juillet 2018) : diffuse des phéromones dans la serre et empêche l'accouplement ;
- **des produits de biocontrôle** sont aussi disponibles (voir la liste dans la note de service DGAL/SDQPV/2019-219 disponible [ICI](#)).

**Évaluation du risque** : ce ravageur est présent précocement sur un large secteur littoral. Pour l'instant, l'insecte n'est pas encore signalé sur le continent en ce qui concerne les piégeages.

### • Noctuelles (plusieurs espèces)

Depuis quelques années, en particulier sur l'Île d'Oléron (17), des dégâts de noctuelles sont observés sur fruits. Depuis 2017, différentes capsules de phéromones (*Autographa gamma*, *Lacanobia oleracea*, *Chrysodeixis chalcites*, *Spodoptera exigua*) sont positionnées sur des sites de piégeage à risque. En 2019, ce réseau de piégeage est poursuivi.

Sur le premier site (site n°3), on ne note pas de piégeage en semaine 17.



**Rappel 2018 : chenille de noctuelles**  
(Crédit Photo : B. VOELTZEL – CDA17)

**Évaluation du risque** : pas de signalement à ce jour.

### • Pucerons (différentes espèces)

Dans le cadre de tours de plaine (Vienne et Charente-Maritime), des pucerons sont notés sur tomates (des problématiques similaires sont signalées sur poivrons, aubergines et concombres). On peut remarquer une montée en puissance de cette pression pucerons.

- **Moisissure grise (*Botrytis cinerea*)**

Sur un site de l'île de Ré (17), des symptômes de botrytis sont observés depuis plus d'un mois. Ce cas précoce est lié aux conditions favorables au développement du champignon lors de l'élevage du plant (humidité, fraîcheur...). De plus, la variété touchée est sensible à cette maladie.

Le descriptif des symptômes, les conditions de développement sont disponibles sur le site [Ephytia](#). Le lien [ICI](#).

**Mesures préventives :** la gestion du climat de l'abri, la limitation des blessures lors des opérations culturales et la gestion de la fertilisation azotée sont les essentiels dans la maîtrise du risque vis-à-vis de cette maladie.



**Symptômes classiques sur tige**  
(Crédit Photo : Thierry MASSIAS – CDA17)

**Évaluation du risque :** le risque n'est pas généralisé et le cas mentionné est lié au contexte de production de plants et à une variété sensible.

## Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque. À ce jour, seulement 2 sites (sur 12 prévus) sont opérationnels en carotte en Charente-Maritime. Au fur et à mesure des semis et plantations, le réseau sera progressivement étendu en production de carotte et de céleri-rave.

**Observations du réseau :** en production de carotte, une seule mouche a été capturée sur le site situé sur le secteur de Jarnac-Champagne (17).

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle			
		16	17	18	19
Carott	1	0	1		
	2		0		
Céleri					



**Évaluation du risque :** le seuil de risque n'est pas atteint (de 0.1 mouche par jour et par piège). Le premier vol semble débuter sur ce secteur, à confirmer.

## Alliacées

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

Message identique au précédent bulletin : en production de poireau, en raison des dégâts potentiels, ce parasite est très suivi (mise en place d'un réseau à partir de juin). D'ores et déjà, dans le cadre de suivis techniques et de « tours de plaine », des piqûres de nutrition sont particulièrement notées sur ciboulette, aillets et plus généralement sur alliacées et ce sur de nombreux sites (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres...).



**Piqûres de nutrition**

(Crédit Photo : S. SICAIRES - CDA16)

**Évaluation du risque :** l'activité de cette mouche est régulièrement notée à cette période. Le risque peut exister sur les pépinières de poireau qui doivent être particulièrement surveillées.

## Autres légumes

- **Aubergine, concombre, courgettes et d'autres légumes sous abris**

Dans le cadre de suivis techniques et de « tours de plaine », la présence de pucerons (dont *Myzus persicae*) est observée depuis 6 semaines minimum en Charente-Maritime, 15 à 20 jours en Charente et en Vienne, avec une montée en puissance de cette pression. Dans de nombreux cas, des auxiliaires sont présents mais encore en nombre insuffisant. On observe du parasitisme sur pucerons avec des momies sur les cultures. Il est important de préserver au maximum ces auxiliaires présents naturellement.

Par ailleurs les conditions sèches favorisent la présence précoce d'acariens et de thrips.

En Charente-Maritime (sur l'île d'Oléron) on observe des dégâts de *Tuta absoluta* (mines du feuillage) sur aubergine.

Notamment en Vienne, les premiers signalements de punaises sont mentionnés (dont *Nezara viridula*) sur aubergine et concombre.

Le descriptif des dégâts, la biologie de ce parasite et les moyens de biocontrôle sont disponibles sur le site [Ephytia](#). Le lien [ICI](#).



**Pucerons sur jeune aubergine**

(Crédit Photo : B. VOELTZEL - CDA17)



**Larves de *Nezara viridula***

- **Crucifères (dont fèves)**

Dans le cadre de suivis techniques et de « tours de plaine », la présence de sitones sur feuillage est notée (secteur Charente).

La présence importante d'altises est également signalée, notamment en Vienne sur les « parcelles historiques » (parcelles où cette famille de cultures est fréquente).

Ne pas confondre : les sitones « grignotent » le bord des feuilles, alors que les altises les perforent.



**Présence de sitone**

(Crédit Photo : S. SICAIRES - CDA16)

- **Haricots sous abris**

En Charente, dans le cadre de tours de plaine, des acariens sont notés.

# Notes nationales et informations

- Abeilles



**Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus :** téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le **site Ecophytopic ICI.**

- **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DGAL met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

*Bactrocera dorsalis* est aujourd'hui listée comme organisme nuisible dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les Etats membres. La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

**Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.**

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :**

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*